

Communiqué de Presse

12^{ème} réunion du Collège de Surveillance Multilatérale

La 12^{ème} réunion du Collège de Surveillance multilatérale de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue à Douala les 20 et 21 novembre 2006 dans les locaux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale sous la présidence de M. Dieudonné MOURI BOUSSOUGOU, Secrétaire Exécutif

y ont pris part les membres statutaires, à savoir les Représentants des Etats, de la BEAC et du Secrétariat Exécutif. Etaient absents les Représentants de la Guinée Equatoriale et du Congo.

Le Collège de Surveillance a examiné le projet de rapport intérimaire d'exécution de la Surveillance Multilatérale pour l'année 2006 et les perspectives économiques pour 2007. Il va sans dire que ce document adopté par le Collège de surveillance sera soumis à l'approbation du prochain Conseil des Ministres de la CEMAC.

En substance, ce rapport, après avoir souligné l'environnement international relativement favorable, fait ressortir que les activités économiques et financières de la Communauté se caractériseraient par une croissance économique modérée, un renforcement de l'excédent du solde budgétaire, une stabilité de la monnaie commune et une amélioration du solde du compte courant. Toutefois, il relève une accentuation des tensions inflationnistes. En outre, il note que les résultats macroéconomiques globalement positifs n'ont pas encore d'impact significatif sur les indicateurs socio-économiques. Dans ce contexte, les Etats ayant mis en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté sont invités à la réévaluer et la redynamiser. Quant aux autres Etats, ils sont encouragés à accélérer l'élaboration d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Sur le plan de la surveillance multilatérale régionale le Collège a déploré la persistance des retards de production des rapports semestriels et des programmes triennaux de convergence par les Etats.

Ainsi, seuls le Cameroun et le Gabon ont finalisé leur programme triennal. Celui du Congo est en cours de finalisation. En matière de convergence, les données disponibles font prévoir qu'en fin 2006, un seul pays, le Gabon respecterait les quatre critères de la surveillance multilatérale. Le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Tchad observeraient trois critères tandis que le Congo en respecterait deux et le Centrafrique aucun. Les données agrégées font apparaître que la Communauté respecterait seulement le critère du solde budgétaire de base et celui du taux d'endettement public.

Pour terminer, le Collège a insisté sur le rôle central des Cellules Nationales dans le dispositif de la surveillance multilatérale dans la sous région. A cet égard, il a exhorté les Etats à tout mettre en œuvre pour redynamiser leur fonctionnement afin de reprendre la production régulière des rapports semestriels et l'élaboration des programmes triennaux de convergence par tous les Etats. Pour leur part, les instances communautaires restent disposées à les appuyer dans cet exercice.

Les membres du Collège se sont séparés après avoir formulé des remerciements à l'endroit des autorités camerounaises. Ils ont convenu de se retrouver lors de leur prochaine réunion prévue au mois de juin 2007.

Fait à Douala, le 21 novembre 2006

Le Président du Collège de Surveillance.

Dieudonné MOURI BOUSSOUGOU